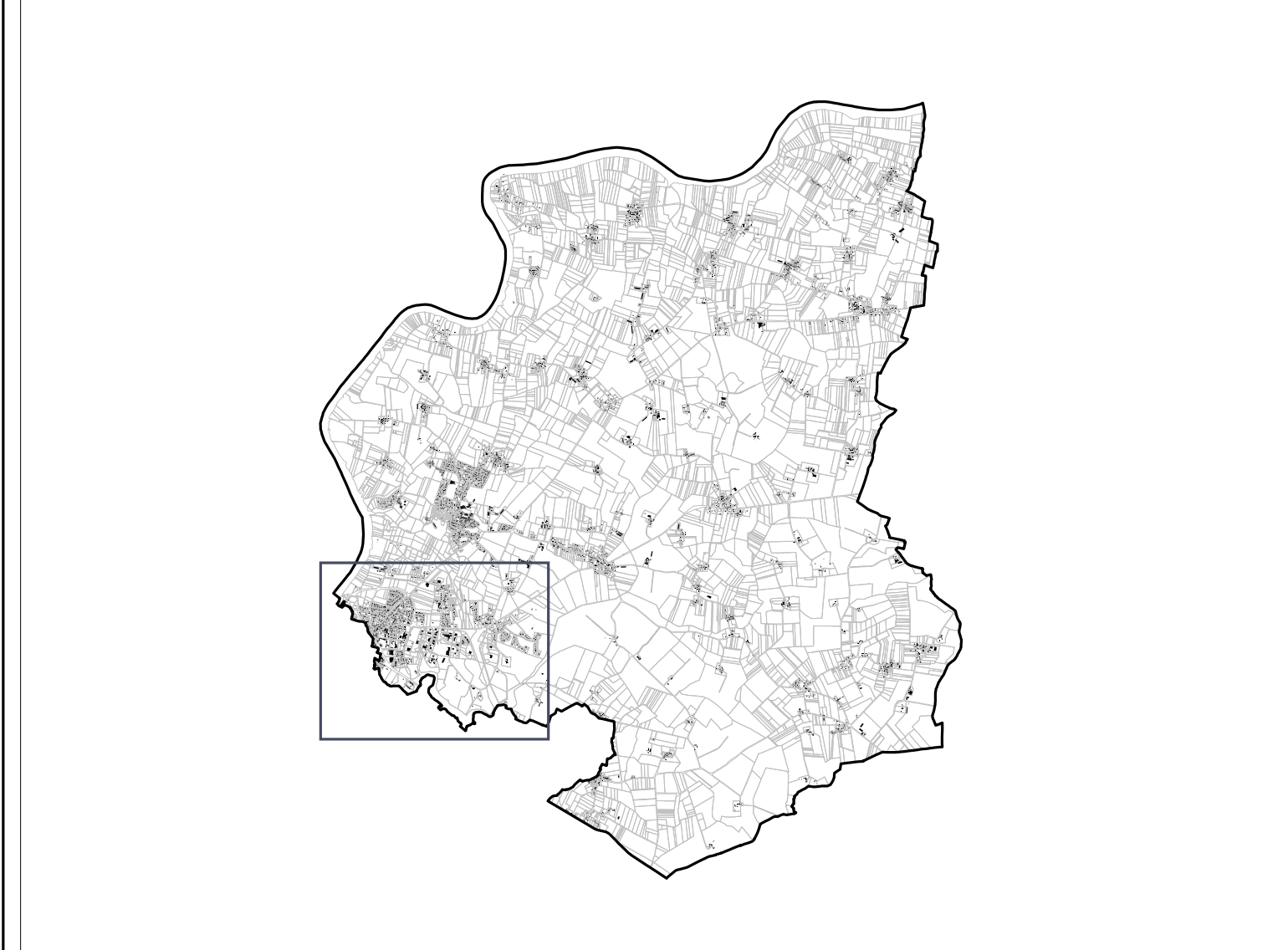


Numero	Destination	Beneficiaire	Surface
1	Chemin piéton	Commune	1308
2	Chemin piéton	Commune	383
3	Chemin piéton	Commune	132
4	Chemin piéton	Commune	1813
5	Chemin piéton	Commune	2336
6	Chemin piéton	Commune	954
7	Chemin piéton	Commune	2217
8	Chemin piéton	Commune	972
9	Chemin piéton	Commune	2363
10	Chemin piéton	Commune	2051
11	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	1862
12	Chemin piéton	Commune	1809
13	Aménagement carrefour	Commune	87
14	Chemin piéton	Commune	4403
15	Chemin piéton	Commune	268
16	Chemin piéton	Commune	1449
17	Chemin piéton	Commune	807
18	Chemin piéton	Commune	2443
19	Chemin piéton	Commune	261
20	Chemin piéton	Commune	2575
21	Extension du péde apritif	Commune	1354
22	Chemin piéton	Département	15698
23	Chemin piéton	Département	559
24	Chemin piéton	Département	982
25	Projet vélo route	Département	3881
26	Projet vélo route	Département	144
27	Aménagement carrefour	Commune	937
28	Aménagement carrefour	Commune	1570
29	Chemin piéton	Commune	401
30	Chemin piéton	Commune	4652
31	Aménagement routier	Département	990
32	Pole de reloger	Commune	637
33	Chemin piéton	Commune	4694
34	Aménagement carrefour	Commune	125
35	Aménagement d'un accès	Commune	202
36	Aménagement d'un accès	Commune	230
37	Aménagement d'un accès	Commune	135

Espace boisé classé
 Emplacement réservé
 Secteur soumis à OAP
 Cours d'eau
 Haie à préserver (Art. L123-1-5 III 2° du CU)
 Marge de recul des voies
 Linéaire commercial
 GR
 Petit patrimoine à préserver (Art. L123-1-5 III 2° du CU)
 Patrimoine mobilier susceptible de recevoir des identifications

Commune de Nivillac
PLAN LOCAL D'URBANISME



5.7. Règlement graphique - Planche Saint-James

EOL

Echelle : 1/2 500ème

Approbation
 Vu pour être annexé à la délibération
 du Conseil Municipal du
 le maire.

